



## Conseil de développement du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Monsieur le Président de la commissaire d'enquête publique  
Mairie de La Roquebrussanne  
31 rue Georges Clémenceau  
83136 LA ROQUEBRUSSANNE

Plan d'Aups Sainte-Baume, le 13 décembre 2016

**Objet :** Position du Conseil de développement du projet de PNR de la Sainte-Baume concernant l'enquête publique relative au projet de Charte en vue du classement des 29 communes (ou partie) en Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le Massif de la Sainte-Baume et ses contreforts, supports du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume, constituent un espace géographique et humain exceptionnel et, à ce titre, la mise en place de ce projet et son aboutissement sont un enjeu primordial pour l'avenir des communes, de leurs populations ainsi que les répercussions sur les Départements et la Région.

Un des enjeux principaux de la création du Parc naturel régional (PNR) de la Sainte-Baume est la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels qui font sa spécificité, tout en contribuant à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel ainsi qu'à la qualité de la vie.

Le Conseil de développement du projet de PNR de la Sainte-Baume, représentant la société civile, a été constitué parallèlement au Syndicat mixte de préfiguration du PNR de la Sainte-Baume. Cette mise en place, qui n'est pas automatique dans le processus de création des PNR, traduit bien la volonté des élus du territoire de réaliser un projet qui corresponde le plus possible aux attentes de la population et aux besoins du territoire de l'espace Sainte-Baume.

Le Conseil de développement compte aujourd'hui 380 membres répartis sur les 29 communes du territoire de projet. Fort de cette mobilisation, il a mis en place huit commissions de travail thématiques, très actives depuis 3 ans autour de sujets tels l'agriculture, la forêt, la culture, le patrimoine naturel, les loisirs et sports de nature, l'aménagement, l'urbanisme et les paysages, et bien entendu la communication, afin de contribuer au contenu de la Charte.

L'élaboration d'un tel projet est relativement lourde et nécessite de recueillir à la fois avis et compétences : ceci concerne aussi bien le diagnostic de territoire que la construction de la Charte. Nous avons participé aux très nombreuses réunions de travail concernant les deux étapes de concertation évoquées ci-dessus.

Nous avons à la fois été saisi par le Syndicat mixte et nous sommes nous-mêmes autosaisis d'un certain nombre de questionnements qui se sont traduits par des réunions longues et nombreuses afin d'émettre des avis et des propositions de contenu et d'action.



Nous, l'organe de participation à ce projet de territoire sommes satisfaits du résultat de ce travail – la Charte soumise à cette enquête publique – et heureux d'avoir été associés à la co-élaboration de ce document contractuel qui engagera nos élus dans une démarche d'amélioration de notre cadre de vie.

C'est pourquoi au cours de la séance du 8 novembre 2016 de notre Conseil d'orientation, organe décisionnel du Conseil de développement, nous avons soumis le projet de Charte au vote de nos membres. Le projet de Charte a été validé à l'unanimité, avec quelques recommandations concernant notamment les délais trop longs pour la mise en place de la procédure de site classé et une approche parfois complexe de la lecture de la Charte.

En tant que porte-parole du Conseil de développement et au nom de notre bureau, j'estime que la démarche participative a été totalement respectée, que la méthodologie utilisée dans cette construction ainsi que le contenu sont très bien élaborés et vont même au-delà, sur certains aspects, de nos attentes initiales.

Il était important pour nous que ce projet soit ambitieux, et il l'est. Placer les paysages au cœur du projet était important pour un territoire comme le nôtre, ceinturé par trois agglomérations et sur lequel l'étalement urbain lié à une attractivité forte de nos villes et villages n'est pas sans conséquences. Mettre l'accent sur la préservation des terres agricoles l'était tout autant quand on connaît les enjeux liés à l'alimentation aujourd'hui, les difficultés d'accès au foncier. Organiser et diversifier l'exploitation de la forêt dans son contexte méditerranéen était primordiale pour la relance d'une économie locale. S'engager sur la préservation de nos richesses et de nos ressources pour maintenir la qualité de la biodiversité locale et de nos paysages est porteur pour l'avenir de ce territoire.

La Sainte-Baume est un haut-lieu à de nombreux points de vue et doit le rester :

- Haut-lieu de spiritualité et d'inspiration
- Haut-lieu du compagnonnage
- Haut-lieu de la biodiversité régionale et nationale du fait de sa richesse en espèces patrimoniales et de la diversité de ses habitats naturels avec sa vingtaine d'espèces strictement endémique
- Haut-lieu de la spéléologie avec de très nombreuses entrées de gouffres et un immense réseau souterrain (karst)

L'outil « PNR » est à ce titre totalement adapté aux enjeux identifiés. Ce projet de Charte est structurant, cohérent et fécond. Le label, une fois obtenu, permettra de faire bénéficier à ce territoire d'une reconnaissance nouvelle et ouvrira des perspectives innovantes de développement.

Bien sûr, il reste à rendre opérationnel ce projet, nous nous y emploierons de notre mieux pour mobiliser le plus possible les citoyens et les élus pour donner une chance à ce territoire exceptionnel et assurer son plein rayonnement.

Je vous prie de croire, monsieur le Commissaire enquêteur, en l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Pour le Conseil de développement,



Jean-Marc THENOUX  
Président